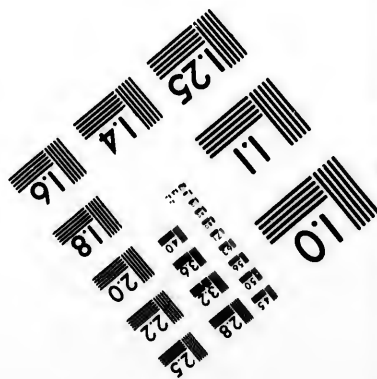
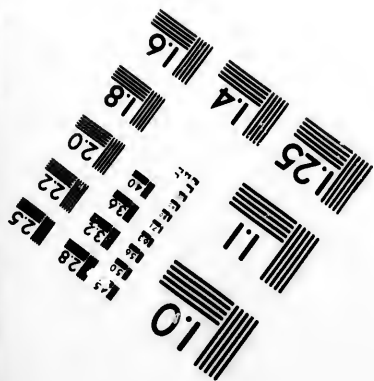
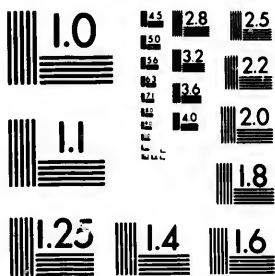


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Coloured plates/
Planches en couleur
- Show through/
Transparence
- Pages damaged/
Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/
Seule édition disponible
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Plates missing/
Des planches manquent
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires
- Pagination incorrect/
Erreurs de pagination
- Pages missing/
Des pages manquent
- Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

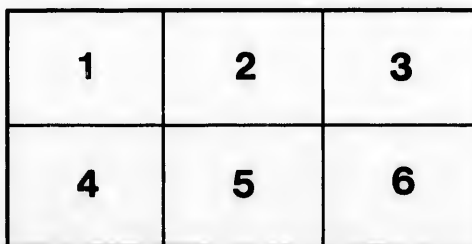
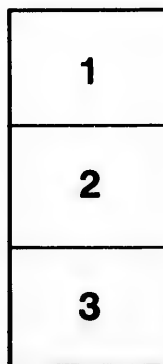
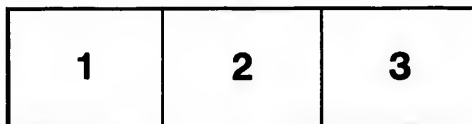
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

NOTES ET ECLAIRCISSEMENTS

LA QUESTION

DU

TOMBEAU DE CHAMPLAIN

PAR

STANISLAS DRAPEAU

*Notre - dans de Reconnaissance
retourné le 22 avril 1869
par le abbé Lacombe
et Casgrain, p. 9*

Récueillons les débris de tout ce
qui fut grand dans notre
histoire.



OTTAWA

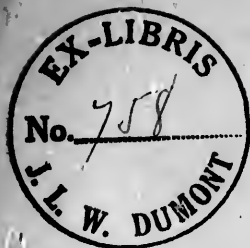
IMPRIMERIE DU "CANADA"

1880

N. B.—On peut se procurer également les brochures du 20 décembre 1866 et du 25 janvier 1867, du même auteur, concernant le Tombeau de Champlain. Prix de chaque brochure : 25 cents, expédiées franco par la poste.

Pour l'achat de cette brochure, on devra s'adresser à l'auteur, à Ottawa, ou chez les principaux libraires des villes.

PRIX : - - - 25 Cents.





NOTES ET ECLAIRCISSEMENTS

LA QUESTION

DU

TOMBEAU DE CHAMPLAIN

PAR

STANISLAS DRAPEAU

Recueillons les débris de tout ce
qui fut grand dans notre
histoire



OTTAWA
IMPRIMERIE DU "CANADA"

1880

F5061

189201

.1

C5

D73

AVANT-PROPOS.

La question du tombeau de Champlain, question importante mais difficile à traiter et surtout à résoudre, vient d'être de nouveau soumise à l'attention publique par M. le Dr DIONNE, de Québec, dans une brochure publiée récemment.

Malgré le bon vouloir de son auteur, cet écrit ne présente aucuns faits nouveaux propres à éclaircir ce point d'histoire qui, il y a environ quatorze ans, fit naître une controverse des plus vives.

Aujourd'hui comme alors, nous nous trouvons en face d'affirmations qui sont quelquefois en désaccord avec les faits, ou reposent sur des appréciations plus ou moins confuses ou incorrectes.

Comme le dit si bien M. le Consul Premio-Real, "l'attribut essentiel de l'histoire est la vérité." Il faut donc bien se persuader de la nécessité qu'il y a de toujours puiser ses renseignements aux sources mêmes de l'histoire.

Il ne suffit pas de consulter des documents, ajouterons-nous, mais il faut encore s'assujétir à les étudier, à les analyser et à en faire la critique historique ; agir autrement, c'est s'exposer à errer, à produire des travaux imparfaits et sans valeur comparative, et le plus souvent à fausser le jugement du public.

Avouons, cependant, que depuis quelques années, l'étude de notre histoire est devenue un objet de prédilection, et que plusieurs de nos meilleurs écrivains ont publié des travaux aussi remarquables par leurs qualités littéraires que par leur haute valeur historique.

II

On avait cru, en 1866, que la découverte du tombeau de Champlain à la basse-ville de Québec avait été bien et dûment résolue ; toutes les preuves semblaient convaincantes et inattaquables. C'était *la force des textes* qui avaient conduit comme *pas à pas*, et *malgré eux*, les abbés LAVERDIÈRE et CASGRAIN à faire cette grande découverte (1).

Cette déclaration — formulée par des écrivains de renom — était accompagnée, dans leur brochure, de plans et d'inscriptions qui étaient bien de nature à faire accepter la découverte sans plus d'examen.

Mais quelle ne fut pas la surprise générale, neuf ans plus tard, lorsque l'un des combattants (2) vint révéler l'existence d'un document inédit par lequel il apparaissait clairement que la *Chapelle de Champlain* ne pouvait se trouver ailleurs qu'à la haute-ville !

Cette déclaration vint tout bouleverser ! Non-seulement la secousse se fit sentir à Québec, mais elle se répercuta jusqu'à Montréal, et il fallut ou rester muets ou déclarer — comme l'abbé Casgrain — qu'on s'était trompé, et que le

(1) Lettre de M. l'abbé Laverdière du 22 novembre 1866, publiée dans le *Journal de Québec*.

(2) Lettre de M. l'abbé Casgrain, publiée dans l'*Opinion Publique* du 4 novembre 1875.

Tombeau comme la *Chapelle de Champlain* étaient certainement sur la montagne !

Nous devons féliciter bien cordialement M. l'abbé Casgrain de la noble abnégation qu'il a apporté, par amour pour la vérité historique, en rendant ainsi publique une information qui devait faire crouler le fameux plaidoyer de 1866.

Quoiqu'il en soit, escaladons la montagne !

III

Des hauteurs de ce magnifique promontoire, que les poètes ont chanté en vers harmonieux, nous allons jeter un regard rapide sur les développements de la colonie, du temps de Champlain, afin d'aider à l'intelligence des faits historiques qui vont suivre.

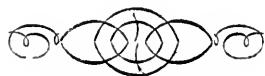
Les matières qui nous intéressent le plus à étudier sont : La Chapelle de Québec ; — la Recouvrance ; — l'état des Cimetières au temps de Champlain ; — l'état du pays à la mort de ce gouverneur ; — en quel endroit fut enterré Champlain ; — enfin où se trouvait situés la Chapelle de Champlain et son Tombeau.

Dans un entrefilet publié dans le *Courrier du Canada* du 7 avril dernier, sous ma signature, je terminais comme suit :

“ Si la connaissance que j'ai donnée en 1866 de l'existence d'un tombeau à la basse-ville, n'a pu avoir un résultat heureux — malgré les affirmations contraires qu'en donnaient alors, dans leur mémorable brochure, les abbés Laverdière et Casgrain — je viendrai bientôt révéler l'existence d'un deuxième Tombeau ! Peut-être finirons-nous, cette fois, par proclamer tous ensemble, et autant que la

“ logique des démonstrations et des faits le permettra, que
“ cette nouvelle Tombe doit être sans contredit le véritable
“ *Sépulcre particulier* de Champlain dont fait mention la
“ Relation de 1643.”

Conformément à cet avancé, je viens donc traiter de
nouveau cette question, et sans plus tarder j'entre en ma-
tière (1).



(1) Je dois déclarer, ici, que je n'entends point rouvrir l'ancien débat, en citant les faits principaux de cette controverse et les noms de ceux qui s'y trouvaient engagés; mais je viens uniquement soumettre le résultat des observations que j'ai à présenter après avoir fait l'étude des documents produits depuis ces dernières cinq années, et qui se rattachent à la question du Tombeau de Champlain.

tra, que
véritable
ention la

raiter de
en ma-

QUESTION

DU

TOMBEAU DE CHAMPLAIN

I

Chapelle de Québec.



L'ARRIVÉE des Récollets, en 1615, M. de Champlain et le P. D'Olbeau ayant fait choix d'un lieu convenable pour y construire une chapelle, ils procédèrent de suite à sa construction, et un mois après l'arrivée des missionnaires, on y célébrait la messe pour la première fois.

Cette chapelle, qu'on appelait la *Chapelle de Québec*, servit d'église paroissiale jusqu'à la prise de Québec par les Anglais, en 1629 (1).

Mais qu'est devenue cette *Chapelle de Québec*?

D'après toutes les apparences, elle a dû subir le même sort que l'*Habitation*, laquelle fut incendiée durant le séjour des Anglais dans la colonie, et avant le retour des Français, en 1632.

Le témoignage du P. Lejeune, d'ailleurs, est explicite là-dessus. Voici ce qu'il écrit, dans la Relation de 1632 :

“ Nous vîmes en bas du Fort la pauvre Habitation de Québec

(1) C'est cette même chapelle que MM. Laverdière et Casgrain voulaient à tout prix confondre avec la *Chapelle de Champlain* que mentionnent les Relations de 1641 et 1642, laquelle chapelle — répétons-le de nouveau — n'a jamais existé du temps de Champlain.

n débat,
qui s'y
l'at des
ents pro-
sion du

“ toute brûlée..... en laquelle on ne voit plus que des murailles
 “ de pierres toutes bouleversées.”

Puis il ajoute :

“.....Nous allâmes célébrer la sainte messe en la maison la plus
 “ ancienne de ce pays-ci, la maison de Madame Hébert, qui s'est
 “ habituée auprès du Fort, du vivant de son mari.”

Un manuscrit qui se trouve dans les archives du Séminaire de Québec, cité par M. l'abbé Faillon dans le premier volume de son *Histoire de la Colonie française*, page 272, relate ce qui suit, à propos de l'incendie de la *Chapelle de Québec* :

“et en attendant qu'on put en construire une nouvelle,
 “ on dressa un autel dans le Fort, où les colons se réunissaient
 “ les dimanches et fêtes..... C'était là que les PP. Jésuites allaient
 “ leur administrer les sacrements.”

Ces divers témoignages sont tellement clairs, que je ne vois pas la nécessité qu'il y aurait d'offrir plus de preuves pour affirmer que la *Chapelle de Québec* (la Chapelle de 1615) n'existait plus lors de l'arrivée des Jésuites, en 1632 (1).

II

Chapelle de la Recouvrance.

M. de Champlain n'ayant pu s'embarquer avec les Jésuites en 1632, n'arriva à Québec que l'année suivante.

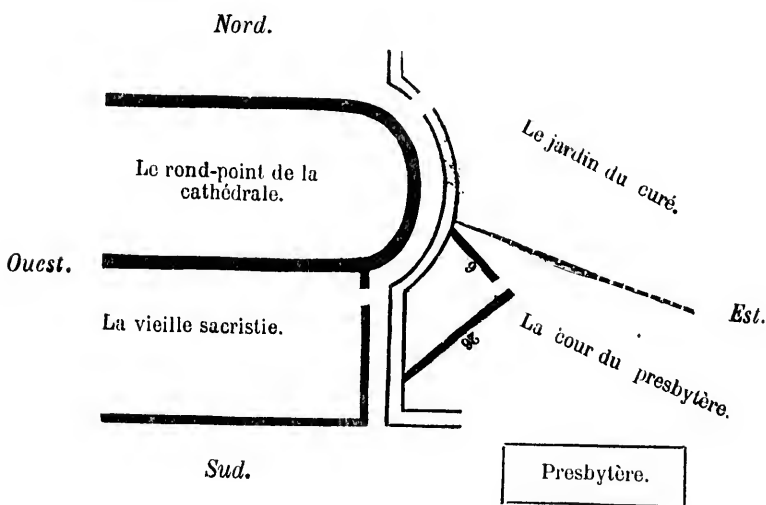
S'étant débarrassé des affaires les plus pressantes, après le départ de la flotte, il fit ériger sur la montagne, près du Fort Saint-Louis, à l'automne de 1633, une chapelle qu'il dédia à la Sainte-Vierge. Elle fut nommée la *Chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance*, pour satisfaire au vœu qu'il avait fait de bâtir une chapelle en l'honneur de Marie, si la France rentrait en possession du Canada, ce qui en effet était arrivé.

(1) Si MM. les abbés Laverdière et Casgrain n'avaient pas été forcément obligés de fixer la *Chapelle* là où ils disaient avoir trouvé le *Tombau de Champlain*, il est sûr qu'ils auraient donné à ces textes une autre interprétation que celle qu'ils ont insérée dans leur brochure ; car l'esprit d'observation ne leur manquait pas, très certainement.

On a toujours cru que cette chapelle avait dû être construite dans le voisinage de la Place-d'Armes, près de la cathédrale anglicane d'aujourd'hui ; mais il paraît évident maintenant qu'elle occupait une partie du terrain actuel de la basilique de Québec.

M. l'abbé Laverdière prétend avoir découvert, en 1869, une partie des fondations ou solage de cette chapelle (1). Il dit avoir pu retracer deux fractions de cette ancienne muraille, le pan du nord et celui de l'est (2), qui se trouvent dans la cour du presbytère actuel, lesquelles fondations sont aujourd'hui traversées par le rond-point de la basilique, du côté de l'évangile, et le mur de l'ancienne sacristie.

Voici le croquis que donne l'abbé Laverdière, dans son rapport touchant cette découverte archéologique :



D'après ces ruines, il appert aussi que cette chapelle n'était pas orientée dans le même sens que la basilique, et que son por-

(1) Voir le rapport de cette découverte, faite le 22 avril 1869, et publié dans le *Journal de Québec* du 13 mai suivant.

(2) Le pan du nord tel que découvert mesurait 9 pieds, et celui de l'est 26 pieds.

tail, d'après toute probabilité, était tourné vers la rue conduisant au Fort Saint-Louis, ce qui fait dire à l'abbé Laverdière, comme conclusion, que le chœur de la *Chapelle de la Recouvrance* devait coïncider avec celui de la basilique.

*
* *

Qu'est devenue cette Chapelle ?

Comme celle de 1615, elle a été détruite par l'incendie. Le 14 juin 1640, à quatre heures de l'après midi, un incendie vint dévorer le presbytère des Jésuites, ainsi que la *Chapelle de la Recouvrance* à laquelle il était attaché. La violence du vent fut tellement grande que le feu fut porté sur la *Chapelle du Gouverneur* (1), située à quelque distance, laquelle fut également consumée.

Aussitôt après l'incendie, les Hospitalières, qui occupaient une maison appartenant à la Compagnie des Cent Associés, en attendant la construction de leur hôpital, firent offrir aux Jésuites la moitié de la maison qu'elles occupaient. Les Jésuites acceptèrent cette hospitalité avec empressement, et, vers la fin du mois d'août, les Religieuses abandonnèrent aux Jésuites la maison entière, afin de les mettre plus à l'aise, et elles s'en allèrent demeurer dans la maison de M. de Puiseaux, près de Sillery (2).

La petite chapelle des Hospitalières servit donc d'église paroissiale pendant onze ans, jusqu'au 31 mars 1651, époque où fut ouverte aux fidèles la grande église, comme on l'appelait alors. Elle avait été commencée en 1647, était construite en pierre, et mesurait 100 pieds de longueur sur 33 pieds de largeur. Elle s'élevait sur un terrain donné par Couillard (3).

(1) Cette chapelle était indubitablement la *Chapelle de Champlain*, que l'on appelait également la *Chapelle de M. le Gouverneur*.

(2) Voir *Relation* de 1640, page 50, et *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, pages 24 et 25.

(3) Cette église fut bénite en 1650, par le Père Poncet, mais ce ne fut que seize ans plus tard que se fit la dédicace de cette église cathédrale, le 11

Quels étaient les Cimetières, au temps de Champlain ?

A l'époque de la mort de Champlain, il n'y avait que deux cimetières : celui de la côte de la Montagne, et celui du Couvent des Récollets de Notre-Dame des Anges.

Le cimetière de la Montagne se trouvait placé aux deux-tiers environ de la côte, partie supérieure de la Montagne, et non loin des terres du Sieur Couillard (1). C'est devant la grande croix de ce cimetière que s'agenouilla M. de Montmagny et sa suite, en 1636, lorsqu'il se rendit du rivage à la *Chapelle de la Recouvrance*, lors de son débarquement du navire qui l'avait amené en ce pays.

Ayant aperçu, chemin faisant, ce signe de la Rédemption, il se découvrit aussitôt, et s'étant agenouillé, il salua la Croix, en signe de respect pour ce champ consacré aux morts.

Quant au cimetière de Notre-Dame des Anges, il n'y avait eu que fort peu de personnes enterrées en cet endroit, parmi les Français. On constate que Louis Hébert y fut enterré, en 1627, selon le désir qu'il en avait exprimé avant de mourir (2).

juillet 1666, par Mgr. de Laval ; et vingt-deux ans après, en 1683, l'église fut allongée de 50 pieds.

Environ un siècle plus tard, la cathédrale se trouvant beaucoup trop petite pour le nombre des fidèles, on prit la résolution de faire une construction nouvelle, d'après les plans de M. de Léry, ingénieur royal, et les dimensions de cette dernière construction, qui paraît avoir été terminée vers 1748, étaient à peu près celles de la basilique actuelle. Mais au mois de juillet 1759, on vit avec effroi brûler la cathédrale, ainsi que plusieurs maisons de la haute-ville, lors du bombardement de la ville par les troupes anglaises.

(1) En 1623, Champlain avait fait travailler à l'ouverture d'un petit chemin à travers les sinuosités de la Montagne, partant de l'*Habitation* pour aller au *Fort Saint Louis*, afin de monter avec plus de facilité la montagne.

(2) Le Cimetière de la Montagne apparaît sur la plupart des plans et vues de Québec, entre 1660 et 1695, quoiqu'on n'y enterrât plus personne depuis longtemps, ayant alors le Cimetière St. Joseph de l'église paroissiale et celui des Hospitalières, pour les besoins de la colonie.

En outre de ces deux cimetières de la Montagne et de N.-D. des Anges, où l'on enterrait également les sauvages vers 1635, il y avait un cimetière algonquin situé près du jardin du Sieur Denis, qui se trouvait à mi-chemin entre l'Habitation de Québec et le Couvent des Récollets de Notre-Dame des Anges, en bas de la falaise, vers l'endroit, je crois, où se trouve aujourd'hui le parc à bois du gouvernement, au Palais. Il n'y eut, toutefois, que très peu d'enterrements faits en ce lieu.

Etat de la Colonie à l'époque de la mort de Champlain.

La population de Québec ne dépassait guère, à cette époque, le chiffre de 150 âmes, et elle était presque en entier fixée à la basse-ville; quelques familles, toutefois, étaient établies sur la Montagne et s'occupaient de culture, telle que la famille de la veuve Hébert, mariée en secondes noces à Guillaume Hubou, ainsi que celles de Couillard et d'Abraham Martin. Il n'y avait que très peu de terre défrichée; à peine s'en trouvaient-ils 50 arpents en tout et partout, à part quelques rares défrichements commencés vers Charlebourg et Beauport.

Le plan que j'insère ici, en regard, préparé d'après les données que fournissent les Mémoires du temps, démontre qu'il n'y avait alors que quelques rares emplacements qui fussent concédés.

Le cimetière de la Montagne existait, mais il avoisinait un terrain encore vacant à cette époque, que je désigne par le chiffre 2 (1).

Le terrain de l'église, marqué 3, est celui où fut construite, en 1633, la *Chapelle de la Recouvrance*, ainsi que la maison des Jésuites, qui leur servait de presbytère.

Le Fort Saint-Louis, que Champlain avait fait reconstruire en 1625, avec deux bastions, est ici marqué 4.

Le lot de terre No. 5 est la grande place qui se trouve devant le terrain de l'église, ainsi que cette portion placée près du cimetière, dans l'angle sud de la côte.

(1) Vingt-cinq ans plus tard, en 1660, on voit ce lot apparaître sur le plan de cette même année comme étant alors bâti et occupé par M. d'Auteuil.

Dix ans plus tard, en 1670, c'est l'intendant Talon qui y réside.

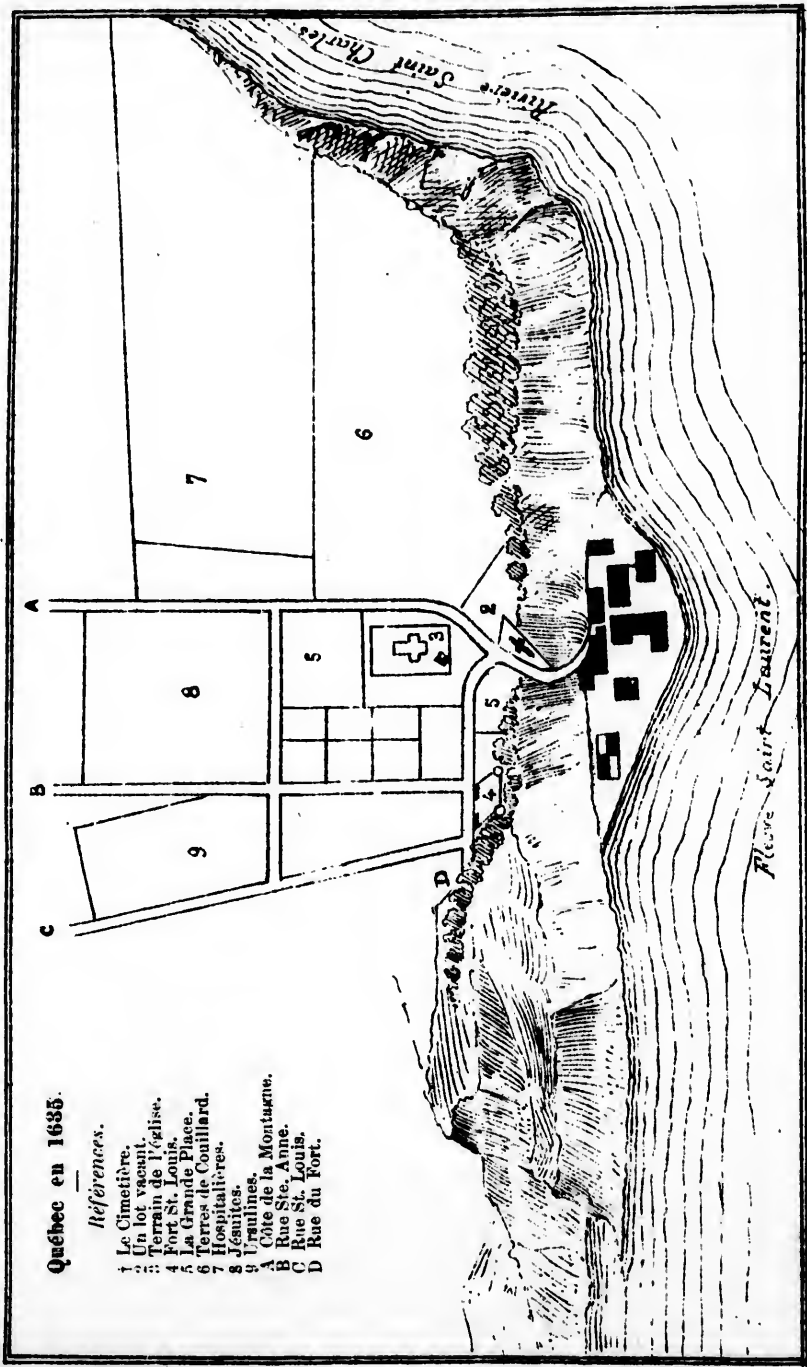
En 1685, il sert de logis à M. François Provost, major de la ville et du château; trois ans plus tard, en 1688, il devient la propriété de Mgr. de St. Vallier, second évêque de Québec. Puis, en 1694, l'évêque y pose solennellement la première pierre de son palais épiscopal.

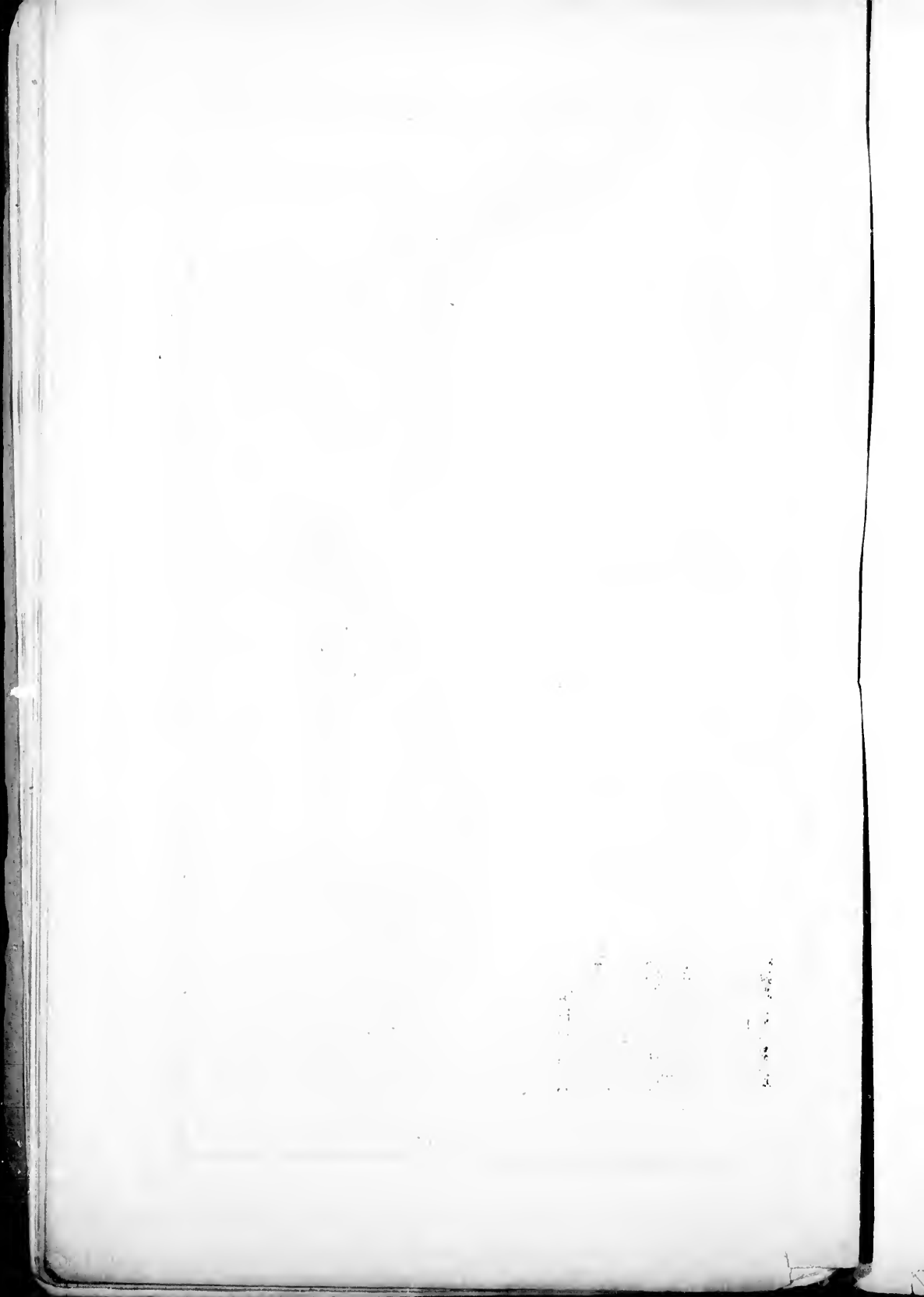
J'entre dans tous ces développements avec intention; car cette propriété nous révélera un secret important, un siècle et demi plus tard.

Québec en 1685.

Références.

- 1 Le Cimetière.
- 2 Un lot vacant.
- 3 Terrain de l'église.
- 4 Fort St. Louis.
- 5 La Grande Place.
- 6 Terres de Couillard.
- 7 Hospitalières.
- 8 Jésuites.
- 9 Ursulines.
- A Côte de la Montagne.
- B Rue Ste. Anne.
- C Rue St. Louis.
- D Rue du Fort.





Le terrain No. 6 était la propriété du Sieur Couillard, héritier des biens de Louis Hébert, par son mariage avec la fille de cet héroïque colon.

Les trois autres grands lots de dix à douze arpents, marqués 7, 8 et 9, ne sont pas encore occupés, mais réservés pour des corporations religieuses qui viendront bientôt en prendre possession pour y accomplir les œuvres de leur Ordre respectif. Le lot No. 7 désigne les terres destinées aux Hospitalières; le lot No. 8, celles des Jésuites; et le lot No. 9, celles des Ursulines.

Le chemin marqué A désigne la côte de la Montagne, qui conduisait de la basse-ville au Fort Saint-Louis, et, en se bifurquant, aux terres de Couillard, au nord du terrain de l'église.

A cette époque, il n'y avait pas de chemin au sud de la *Chapelle de la Recouvrance*; ce ne sera que quatorze ans plus tard, en 1649, que nous apprendrons l'existence d'un chemin au sud de la Chapelle, par un acte de concession dans lequel M. Daillebout s'octroie un arpent de terre, proche de la *Chapelle de Champlain* (1). Mais ce chemin ne porte encore aucun nom; il ne sera désigné sous le nom de *Buade* que plus tard, vers 1672, et ce sera probablement M. le comte de Frontenac qui lui donnera son nom.

Le chemin marqué B désigne la rue Sainte Anne; C, la rue Saint-Louis, et D, la rue du Fort. Ce dernier chemin est le seul qui portait un nom à cette époque.

Enfin, c'était là tout Québec, vers 1635.

(1) C'est justement cette information que comporte l'acte de M. Daillebout qui a causé tant de surprise à M. l'abbé Casgrain, en 1875, et qui l'a engagé à renoncer à la croyance d'avoir découvert le Tombeau de Champlain à la basse-ville! En effet, après l'étude de cette pièce authentique, il déclare carrément que la *Chapelle de Champlain* s'élevait à la haute-ville, et il croit même devoir fixer l'endroit, à peu près où se trouve actuellement le bureau de poste. Il déclare même avoir fait faire des fouilles dans la cour du bureau de poste, mais sans résultats.

Voici le document en question.

Une place située dans la grande Place de Québec réservée par M. le Gouverneur.

Louis Daillebout, lieutenant-général du Roy et gouverneur dans toute l'estendue du Grand Fleuve Saint Laurents, en la Nouvelle-France, rivière et lacs y descendants et lieux qui en dépendent. En vertu du pouvoir à nous donné par Messieurs de la compagnie de la Nouvelle-France et sous le bon plaisir d'icelle, en faisant la distribution d'une place située dans l'enclos de Québec, nous nous sommes réservé une place située dans le dit enclos, contre la Chapelle Champlain, contenant ung arpent de terre ou environ tenant du costé du

Où fut enterré Champlain ?

Question embarrassante ! Mais avant que d'y répondre, il est nécessaire, je crois, de rappeler en quelques lignes ce que fut Champlain et ce qui se passa lors de ses funérailles.

L'année 1635 allait bientôt finir, lorsqu'un événement d'indigne tristesse vint fondre sur la colonie : ce fut la mort de son héroïque fondateur et gouverneur, qui rendit son âme à Dieu le jour de Noël, 25 décembre. Il mourut dans une chambre, au Fort Saint-Louis, ayant à son chevet M. de Chateaufort, son ami, et le R. P. Lalement, Jésuite et chapelain du château, qui le secourut durant toute sa maladie.

nord-est à un chemin qui court sud-ouest et s'oriente qui est entre la dite terre et les terres de l'église paroissiale de ce lieu, d'autre côté au sud-ouest aux terres non concédées d'un bout au noroest à un chemin présente qui est entre la dite terre et les terres de Jehan Costé, d'autre au sud-sud à un chemin qui est entre la dite terre et la dite Chapelle Champlain. (Ici les mots *la d. Chapelle Champlain* sont raturés et remplacés entre-lignes par les mots *la Grand Place*) pour en jouir par vous du dit arpent de terre ou environ nos successeurs ou ayant cause à toujours pleinement et paisiblement aux charges qu'il plaira à messieurs de la dite compagnie nous ordonner, Faicte au fort Saint-Louis de Québec ce dixième jour de février mil six cent quarante neuf.

DAILLEBOU.

Où était situé, ajouterons-nous, l'arpent de terre sus-mentionnée ?

D'après la description qu'en donne l'acte de rente foncière du 30 juin '658, pour la moitié du dit lot octroyé à Jean Jobin, par M. Dailleboyt, ce terrain comprenait toute l'étendue actuellement renfermée entre les rues Buade, du Fort, Sainte-Anne et du Trésor.

L'expression : "*proche* de la Chapelle de Champlain," que comporte le document qui précède, ne veut pas dire que ce terrain devait être absolument voisin de la *Chapelle de Champlain* ! Oh ! non. Procédons par des exemples.

La Relation de 1635 dit bien que la *Chapelle de N.-D. de la Recouvrance* était proche du Fort, cependant on sait qu'il y avait plusieurs arpents à parcourir entre ces deux points.

Dans la Relation de 1632, le P. Lejeune dit que la maison de Madame Hébert était auprès du Fort ; pourtant la distance était encore plus grande que dans le cas précédent.

La Mère Marie de l'Incarnation écrivait en France que leur monastère était proche du Fort ! Cependant, la distance est encore plus grande que dans les deux autres cas.

Pour toutes ces raisons, je ne crois pas qu'il faille absolument fixer la *Chapelle de Champlain* à l'about du terrain que mentionne l'Acte de 1649, mais on peut la placer à quelque distance, et surtout là où on peut offrir un *Tombeau* à abriter ! Mais ne devançons pas les faits.

Cette perte causa un deuil général dans la colonie. Ce fervent chrétien, cet homme d'action, qui avait traversé vingt fois l'Océan pour le bien du pays, avait vu se réaliser en partie le rêve de ses espérances, parce qu'il avait enfin réussi à donner à ce commencement de colonisation une assise durable, et au peuple un avenir heureux de progrès et de prospérité.

Le P. Lejeune s'exprime comme suit dans la Relation de 1636 :

“.....Nous pouvons dire que sa mort a été remplie de bénédiction. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France, où nous espérons qu'un jour Dieu sera aimé et servi de nos Français, et connu et adoré de nos Sauvages. Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite avec son Roi et envers messieurs de la Compagnie ; mais à la mort il perfectionna ses vertus, avec des sentiments de piété si grands, qu'il nous étonna tous. Que ses yeux jettèrent de larmes ! Que ses affections pour le service de Dieu s'échauffèrent ! Quel amour n'avait-il pas pour les familles d'ici ! disant qu'il fallait les secourir puissamment pour le bien du pays, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait, si Dieu lui donnait la santé.

“ Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu : il avait préparé de longue main une confession générale de toute sa vie, qu'il fit avec une grande douleur au P. Lalemant, qu'il honorait de son amitié ; le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusqu'à la mort.”

Au jour des funérailles de Champlain, un service solennel fut chanté à la *Chapelle de la Recouvrance*, et le P. Lejeune fut chargé d'y prononcer une oraison funèbre.

La même Relation de 1636 ajoute :

“ On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple que des soldats, des capitaines et des gens d'église..... S'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité.”

D'après ce qui précède, je ne vois pas sur quoi s'appuie M. le Dr Dionne pour dire que M. de Champlain “ fut probablement inhumé dans les voutes de Notre-Dame de la Recouvrance”. (1)

(1) *Études Historiques*, pages 35 et 89.

Puis, renchérissant sur sa pensée, il ajoute :

“ Il convenait que le corps de Champlain fût déposé ailleurs
“ que dans le cimetière de la Montagne.”

Cela peut être exact, mais je crois qu'il y a eu translation du corps en dehors de la Chapelle de la Recouvrance, après le service funèbre chanté dans cette chapelle.

Je ne critique pas ceux qui donnent une autre interprétation à ces récits, car ils ont le même droit que moi de penser et de juger ; mais il est nécessaire que chacun s'efforce de bien approfondir ces documents, dans l'intérêt de la vérité et de l'exactitude historique.

On se rappelle, sans doute, ce que MM. Laverdière et Casgrain affirmaient, dans leur brochure de 1866, quand ils écrivaient que Champlain *avait été inhumé dans sa propre chapelle*.

Je protestai contre cette affirmation, dans le temps, parce que je savais qu'on ne pouvait y enterrer ni M. de Champlain ni d'autres, vu que cette chapelle n'existait pas encore à cette époque.

Quant à M. le Dr Dionne, je trouve qu'il déplace une fois de trop la dépouille de M. de Champlain. Il prétend qu'après avoir pu être enterré dans la Chapelle de la Recouvrance, en 1635, M. de Montmagny a dû faire transporter de nouveau cette dépouille dans la chapelle spéciale élevée par ses soins, en 1636, puis il fait revenir ces ossements à l'église paroissiale, après 1651 (1).

*
* * *

C'est donc après avoir bien étudié la vie de cet illustre gouverneur, son abnégation, son humilité, sa piété, sa charité : vertus qui étonnaient même les missionnaires, que je me suis formé l'idée que Champlain a dû être enterré dans le cimetière commun de la colonie (malgré que le Dr Dionne ne trouve point ce lieu convenable (2), et qu'il a dû exprimer ce désir à son directeur spirituel, le P. Lallemand, à sa dernière heure.

(1) Etudes Historiques, pages 36 et 46.

(2) Etudes Historiques, page 35.

Si les archives et les registres de la *Chapelle de la Recouvrance* n'eussent pas été détruits par l'incendie de 1640, il est assez probable que l'acte même de sépulture de Champlain nous aurait renseigné sur ce point.

A l'appui de l'idée que j'exprime, touchant le lieu de sépulture de M. de Champlain, je dirai que les exemples d'humilité de ce genre ne manquent point. J'en citerai quelques-uns.

Louis Hébert ayant demandé la faveur d'être enterré dans le cimetière du couvent des Récollets, au pied de la grande croix, son désir fut accompli; les funérailles eurent lieu le 27 janvier 1627, c'est à-dire en plein hiver.

M. de Mézy, l'un des gouverneurs de la Nouvelle-France, qui mourut en 1665, juste trente ans après Champlain, voulut être inhumé dans le cimetière des pauvres des Hospitalières, et c'est ce qui fut fait.

Au mois d'août de la même année, mourut Madame Marie-Madeleine Giffart, épouse de M. de la Ferté, conseiller au Conseil Souverain de Québec, qui fut également enterrée dans le cimetière des Pauvres, suivant son désir.

Il en fut ainsi de Madame Dupont, du chirurgien Goumin, du chirurgien Madrid, de M. Garribond (du Conseil Souverain), de l'épouse de M. Denis, l'ainé, lesquelles personnes étant fort affectionnées aux pauvres, voulurent être enterrées dans leur cimetière (1).

Pourquoi en serait-il autrement de Champlain, dont l'humilité et la piété nous sont bien connues ?

*
* *

Je place donc le *Tombeau de Champlain* dans l'angle ouest du cimetière de la Montagne, et j'attribue aux soins vigilants de M. de Montmagny, arrivé à Québec le 11 juin 1636, la construction du *Sépulcre particulier* dont parle la Relation de 1643, et de

(1) Voir l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, pages 172—189—202.

la *Chapelle de Champlain*, que les Relations de 1641 et 1642 désignent pour la première fois, c'est-à-dire six ans après le décès de Champlain.

Ce qui m'autorise à croire que les choses se sont ainsi passées, c'est qu'un **Tombeau** a existé dans le cimetière de la Montagne, à l'endroit même que je désigne, et que cette tombe n'a pas pu être élevée là, à cette période de la fondation du pays, pour d'autres que pour le premier gouverneur, M. de Champlain.

Maintenant, je vais produire la preuve que je possède touchant l'existence réelle et assurée de la tombe que je mentionne.

Mgr de St. Vallier, second évêque de Québec, ayant fait l'acquisition, en 1688, d'un emplacement du Sieur Provost (1), major de la ville, avoisinant le cimetière de la Montagne—alors abandonné depuis au moins une trentaine d'années—fit poser, en 1694, la première pierre de son palais épiscopal (2).

En 1831, c'est-à-dire près d'un siècle et demi plus tard, on voit le gouvernement faire l'acquisition du même terrain de Mgr Panet, douzième évêque de Québec, afin d'y installer les édifices du Parlement.

Dans la construction que le gouvernement fit faire d'un palais législatif, on utilisa une partie du vieil édifice épiscopal. Cette nouvelle construction se composait d'une partie centrale, dont la façade était supportée par une majestueuse colonnade en pierre, et d'une aile, du côté nord-ouest.

Puis, au mois de décembre 1850, le gouvernement ayant fait

(1) Cet emplacement est précisément celui marqué No. 2, dans le Plan que nous publions, lequel était vacant en 1635, mais qui avait été bâti plus tard, pour servir de résidence à certains fonctionnaires publics. Lors de l'achat de ce lot par Mgr l'Evêque de Québec, il s'y trouvait une vieille maison de pierre à deux étages, couverte en ardoises.

(2) On voit à la bibliothèque fédérale deux vues de cette magistrale construction ; l'une prise en haut de la côte, et l'autre à l'est du palais épiscopal, montrant l'ancien site du cimetière de la Côte, et les ruines de cet établissement après l'incendie causé par le bombardement du siège de Québec, en 1759.

déblayer le reste des fondations de l'ancien palais épiscopal pour poser celles de la nouvelle aîle que l'on se proposait d'ajouter au palais législatif, il fut trouvé quelques ossements humains et un *Tombeau*, soigneusement fait en maçonnerie, qui se trouvait placé en dehors de l'enceinte et accolé au mur de fondation de l'ancien palais épiscopal (1).

Le gouvernement français, on le voit clairement, a dû s'emparer de la partie supérieure de l'ancien cimetière pour y faire construire, un siècle plus tard, les fortifications de la ville, et cette Tombe accolée au mur du palais épiscopal s'est alors trouvée placée en dedans du mur des fortifications, là où on l'a trouvée.

Il y a donc tout lieu de croire que ce Tombeau est bien celui de Champlain, que couvrait autrefois la *Chapelle de Champlain* ! La Providence avait voulu qu'il fût découvert après un séjour de plus de deux cents ans dans le sol, mais sans faire alors soupçonner que cette Tombe pourrait être celle du premier gouverneur du Canada !

Convaincu comme je le suis que ce Tombeau doit être celui de Champlain, je ne m'étonne aucunement que la *Chapelle de Champlain* (ou la *Chapelle du Gouverneur*, comme on l'appelait également) ne soit devenue la proie des flammes, en 1640, lors de l'incendie de N. D. de la Recouvrance, poussé que le feu était par un vent fort violent, cette chapelle n'étant éloignée de la Recouvrance que d'environ quatre cents pieds.

La *Chapelle de la Recouvrance* ne fut pas rebâtie ; mais il n'en fut pas ainsi du mausolée de Champlain, qui fut reconstruit par les soins de M. de Montmagny, puisque cette *Chapelle de Champlain* recevait, quelques années plus tard, les restes mortels de M. Gand et du P. Raymbaut.

(1) Voir le *Canadien* du 18 décembre 1850, et autres journaux du pays.

La Chapelle de Champlain.

D'après ce qui précède, on doit conclure que la *Chapelle de Champlain* est toute trouvée, et qu'elle devait être située à l'endroit où je constate l'existence d'un *Tombeau*, soigneusement fait en maçonnerie, et qu'on a probablement démoli en 1850, avec le reste des ruines de l'ancien palais épiscopal.

Cette *Chapelle de Champlain*, toutefois, n'a pas dû exister longtemps ; car aucune carte ou vue de Québec n'en font mention. Le dernier document qui en parle est l'acte de 1649 de M. Daillebout, déjà cité à la page 13.

Comme nous le savons, M Gaud, principal commis de la Compagnie des Cent Associés, fut enterré dans la *Chapelle de Champlain*, en 1641. Etant malade depuis quelques mois, il mourut dans une chambre située sous la sacristie de la *Chapelle de Québec*, où il avait passé l'hiver ; c'est à-dire dans la maison de la Compagnie des Cent Associés, à la haute-ville (1), où les Jésuites s'étaient établis après que les Hospitalières leur eussent cédé la bâtisse avec leur chapelle, à laquelle on donnait alors le nom de *Chapelle de Québec*, vu qu'il n'y avait pas d'autre chapelle dans l'enclos de Québec.

Le P. Raymbaut, qui mourut en 1642, fut également enterré dans la *Chapelle de Champlain*, près du corps de feu M. de Champlain, selon les ordres de M. de Montmagny. C'est à l'occasion de ce décès que la Relation de 1643 fait mention, pour la première fois, de l'existence d'un *sépulcre particulier* à Champlain (2). Sans ce décès, il est assez probable qu'on aurait ignoré à jamais l'existence d'un tel tombeau, bien qu'il existât depuis environ huit ans.

Il n'est pas improbable, ajouterons-nous, que le corps de M. de Champlain ait été retiré de son sépulcre et placé plus tard dans l'église paroissiale.

(1) L'interprétation que je donne de ce fait dans ma brochure du 20 décembre 1866, page 25, étant erronée, je m'empresse d'en informer le lecteur et de rectifier les faits dans la présente brochure.

(2) M. le Dr Dionne se trompe quand il dit que les Relations de 1641 et 1642 font mention du *sépulcre* de Champlain ; il ne s'agit que de la *Chapelle de Champlain* dans ces deux Relations ; quant au *sépulcre*, il n'en sera fait mention pour la première fois que l'année suivante, en 1643.

Conclusion.

Par l'enchaînement des faits historiques qui précèdent, je crois devoir conclure que le lieu où devait se trouver la Chapelle qui couvrait le *Sépulcre particulier* de Champlain est certainement l'endroit que je désigne: le Cimetière de la Montagne

Il n'y a pas de description à faire de ce tombeau maintenant disparu, mais la découverte faite de cette Tombe lors de la démolition des fondations de l'ancienne demeure épiscopale, dans un endroit qui avait servi de premier cimetière, doit certainement nous porter à croire que c'est bien là que se trouvait le *Tombeau de Champlain!*

Un fait important qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que ceux qui n'accepteraient point cette interprétation des renseignements pourront bien placer où ils voudront cette *Chapelle de Champlain*, mais il faut qu'ils donnent à cette chapelle un Tombeau à abriter! Tant qu'ils n'auront pas trouvé cette Tombe, je devrai paraître plus près de la vérité historique, parce que, encore cette fois, j'ai un *Sépulcre* à offrir à la *Chapelle de Champlain!*

En terminant, je crois devoir dire, avec le Dr Dionne, que le vieux Québec, la ville que Champlain chérissait par-dessus tout, a failli à son devoir en n'élevant pas à la mémoire de son fondateur et premier gouverneur un monument digne de lui et de son œuvre.

Je suis allé visiter, ces jours derniers, le site de cet ancien cimetière, et je trouverais très convenable ce lieu pour y élever un semblable monument, qui se trouverait ainsi placé sur un gazon splendide ayant vue sur le fleuve, en dehors du mur actuel des fortifications, et sur le terrain même probable du lieu de sa sépulture.

Qu'on y réfléchisse!

STANISLAS DRAPEAU.

Ottawa, 20 mai. 1880.

